

Délibération

**Mises à jour du Règlement intérieur
de la CCI Rochefort et Saintonge**

L'Assemblée Générale de la CCI Rochefort et Saintonge, régulièrement réunie en séance ordinaire au siège de l'établissement, le 1^{er} mars 2018, sous la Présidence de Hervé Fauchet, Président en exercice,

Après avoir vérifié que le quorum est atteint,

Vu le code de commerce et notamment l'article R711-68,

Vu la délibération de CCI France en date du 24 octobre 2017, adoptant le référentiel relatif aux règlements intérieurs des CCI en qualité de norme du réseau

Vu l'information portée au Bureau de la CCI Rochefort et Saintonge du 12 février 2018,

Après avoir pris connaissance de la note présentant le projet de règlement intérieur de la CCI Rochefort et Saintonge mis à jour par les services de la Chambre,

Décide :

D'adopter le règlement intérieur de la CCI Rochefort et Saintonge mis à jour et de l'adresser au Préfet de Région pour homologation.

CCI Rochefort et Saintonge

DELIBERATION soumise à l'Assemblée générale, réunie le 1^{er} mars 2018, à Rochefort

Nombre de membres élus en exercice		31
Nombre minimum de membres titulaires pour atteindre le quorum		17
Nombre de membres élus présents	20	
Nombre de votants	20	
Nombre de voix POUR		20
Nombre de voix CONTRE		00
Nombre d'ABSTENTIONS		00

Gérard FILOCHE

Secrétaire

Hervé Fauchet

Président